

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

3 MARS 2020

L'an deux mille vingt le trois du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick BALEYDIER, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2019

Membres présents : Mr Patrick BALEYDIER, Mme Marie-Christine DROUET-TESSEREAU, Mr Jean-Yves CHARRIER, Mme Valérie CARGOUËT, Mr Laurent OLLIVIER, Mr Jean-Marc JOUNIER, Mme Virginie BERTON, Mr BLANLOEIL Gilles, Mr DEFOSSE Eric, Mme Joëlle GABORIT Mme Nathalie HAMELIN, Mme Christiane HUREAU, Mr Christian LUNEAU, Mr Sylvain LUNEAU, Mr Gilles MERIODEAU, Mr Sébastien TALEUX

Absents : Mr Laurent PETITEAU

Absents excusés : Mr François Xavier BOULEAU, Mme Régine COUTOLLEAU, Mme Sandrine GROLLEAU, Mme VALLEE Anne, Mme Fabienne DENIS qui a donné procuration à Mme BERTON Virginie

Secrétaire de séance : Mme Marie Christine DROUET TESSEREAU

SOMMAIRE

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNON

2° - ENFANCE JEUNESSE printemps du sport

- a) Tarifs
- b) Autorisation signature convention

3° - LE TREIZE HEURES QUINZE - SUBVENTION PLCA

4° - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APE

5° - CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE autorisation signature pour le Maire

6° - EGLISE : devis LEFEVRE achat échafaudage intérieur

7° - URBANISME : PLU : PRESENTATION

8° - DIVERS

- a) Prolongation fermeture église

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la dernière réunion

2° - ENFANCE JEUNESSE :

a) - Tarifs pour la manifestation « printemps des sports Sèvre & Loire »

Sur proposition de Madame Valérie CARGOUËT, Le Conseil Municipal délibère sur les tarifs pour la manifestation « printemps des sports Sèvre & Loire » organisée en partenariat avec l'animation sportive du département et la CCSL et :

○ **VALIDE** à l'unanimité les tarifs suivants :

Durée du stage	QUOTIENT FAMILIAL							
	Jusqu'à 600	601 / 900	901 / 1200	1201/1500	1501/1800	1801/2100	2101/2400	2401 et +
3 jours	20	29	38	47	56	65	74	83
4 jours	28	38	47	56	65	74	83	92
5 jours	35	46	56	66	76	86	96	106
6 jours	40	58	71	84	97	110	123	136
7 jours	44	60	74	88	102	116	130	144
8 jours	54	70	86	102	118	134	150	166
1 jour 4 ^{ème} à 1 ^{ère} ados + val'aventure	27	38	50	61	73	84	95	107

b) Signature convention

Sur proposition de Madame Valérie CARGOUËT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

○ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention PRINTEMPS DU SPORT Sèvre & Loire - Edition 2020

3° - « LE TREIZE HEURES QUINZE » SUBVENTION PLCA (PAYS DE LOIRE COMMERCE ET ARTISANAT)

La Région des Pays de la Loire a été sollicitée par l'entreprise **LE TREIZE HEURES QUINZE** au titre de la subvention PLCA pour son projet de reprise,

Or, lorsque l'aide régionale PLCA est demandée pour la réalisation de travaux d'aménagement cette subvention est conditionnée à une intervention de la commune, la Région n'étant pas compétente en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise.

Ainsi, afin d'autoriser la Région à verser la subvention PLCA, la Région sollicite l'intervention de la Collectivité. Le seuil de la participation communale pourrait être fixé en fonction du nombre d'habitant de la commune où se situe le projet et du montant de la subvention régionale.

Dans la mesure où la commune compte plus de 2 000 habitants, il pourrait être envisagé une participation à hauteur de 5 % de la subvention régionale sur les dépenses d'immobilier d'entreprise, soit 446 €.

Sur la base d'un montant de dépense subventionnable de 75 000 € HT, le montant de la subvention régionale s'élèvera à hauteur de 22 500 € (soit 30%).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser une subvention de 446 € pour participer aux travaux d'aménagement de l'entreprise **LE TREIZE HEURES QUINZE**
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention tripartite REGION/COMMUNE/ENTREPRISE

4° - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APE

Sur proposition de la commission vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions suivantes :
 - **APE** école de la Sanguèze : 400.00 €

5° - CEP - CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE – AUTORISATION DE SIGNATURE A MR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose que le 7 avril 2015, le conseil municipal avait décidé de s'engager dans la démarche « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE » et demande ce jour au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions et tout acte afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** procuration à Monsieur le Maire pour signer les conventions et tout acte afférent au dossier « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE »

6° - EGLISE – ACHAT ECHAFAUDAGE INERIEUR

Monsieur Laurent OLLIVIER, présente un devis de l'entreprise LEFEVRE pour l'achat de l'échafaudage monté à l'intérieur de l'église depuis plusieurs mois. Sachant que depuis le mois de septembre cet échafaudage nous est loué 503.13 € HT /mois et qu'au vu de la mise en sécurisation de l'église il ne peut pas être démonté avant de nombreux mois, il est judicieux de l'acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise LEFEVRE pour un montant **MAXIMUM** de : **10 322.00 € HT**

7° - URBANISME – PLU : PRESENTATION

a) Présentation du P.L.U

Monsieur JOUNIER Jean-Marc présente les orientations du PLU (document provisoire)

b) Eglise

Monsieur JOUNIER Jean-Marc précise que la fermeture de l'église sera prolongée

8 ° - DIVERS

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A HEURES

Mr le Maire	COUTOLLEAU Régine	MERIODEAU Gilles
DROUET-TESSERAU M- Christine	DEFOSSE Eric	PETITEAU Laurent
CHARRIER Jean-Yves	GABORIT Joëlle	TALEUX Sébastien
OLLIVIER Laurent	GROLLEAU Sandrine	VALLEE Anne
CARGOUET Valérie	HAMELIN Nathalie	BOULEAU François- Xavier
JOUNIER Jean-Marc	HUREAU Christiane	DENIS Fabienne
BERTON Virginie	LUNEAU Christian	
BLANLOEIL Gilles	LUNEAU Sylvain	